

Biodiversité : j'agis maintenant!



Olivier Schmitt

Candidat-e aux municipales 2020

De la commune de Saint Julien les Metz

Représentant la liste La Nature dans la Ville
S'engage pour la biodiversité.

Je m'engage à mettre en place durant mon mandat l'ensemble des mesures suivantes en mobilisant l'expertise des associations :

- Créer des mares
- Planter des haies
- Réhabiliter des vergers
- Planter des arbres en milieu urbain
- Aménager les espaces non utilisés des bâtiments communaux en faveur des espèces sauvages menacées (Ex : Chouettes, Hirondelles, Chauves-souris)
- Ne plus augmenter la surface de sols artificialisés
- Laisser une partie du territoire communal en libre évolution
- Ne pas tailler, élaguer ou abattre des arbres ou des haies en période de nidification des oiseaux
- Préserver une prairie sauvage
- Préserver les milieux hypogés (souterrain, grotte, cave) et leur accessibilité à la faune sauvage et y limiter le dérangement causé par l'Humain
- Préserver les espèces présentes sur la liste rouge des espèces menacées dans les communes non soumises au régime des Associations Communales de Chasses Agréées
- Agir pour toutes les abeilles : limiter les ruches domestiques et préserver et redonner sa place au paysage végétal
- Participer à la prise en charge des animaux sauvages en détresse
- Réduire l'éclairage nocturne (durée, localisation, puissance, longueur d'ondes, etc.)
- Désartificialiser les cours de récréation des écoles
- Interdire la circulation sur les chemins communaux pour les loisirs motorisés
- Ne plus utiliser de pesticides et d'herbicides dans les cimetières
- Organiser des animations nature annuelles dans la commune (scolaire et grand public)
- Faire assister son conseil municipal à des conférences naturalistes
- Faire des campagnes de communication sur les réglementations biodiversités applicables à toutes

Biodiversité : j'agis maintenant!

les citoyen·nes

Organiser un événement public en faveur de la biodiversité

Réaliser un inventaire de la biodiversité (programme type ABC)

Intégrer la biodiversité dans la gestion du petit patrimoine communal (lavoir, mur en pierre sèche, fontaine)

Imposer un cahier des charges intégrant une mesure agro-environnementale dans les baux de location des parcelles agricoles appartenant à la commune

Aller au-delà des recommandations de l'ONF de 2018 dans la gestion forestière (INS-18-T-97)

Mettre en place une gestion différenciée pour la biodiversité des bords de chemin et des espaces verts

Faire apparaître une ligne budgétaire propre à la préservation de la biodiversité dans le budget municipal

Signature :